



Onzième Assemblée statutaire

Ottawa, Ontario

Octobre 2013

**Résolutions adoptées par l'Assemblée statutaire
et l'exécutif**

A. STATUTS

A - 1. Article II

IL EST RÉSOLU que l'Article II soit modifié par l'addition de ce qui suit :

Section 5—Encourager tous les syndicats à regrouper leurs syndicalistes à la retraite en clubs ou chapitres locaux, encadrés au besoin par une structure provinciale ou nationale.

Section 6—Organiser des fédérations provinciales ou territoriales viables de syndicalistes retraités et des conseils locaux de l'ASRC pouvant participer pleinement à l'organisation appropriée à charte du CTC.

Section 7—Encourager l'adhésion à titre individuel à l'ASRC.

A -- 2. Article V – Section 1

IL EST RÉSOLU que la section 1 de l'Article V soit amendé par l'addition du nouveau second paragraphe suivant :

Après chaque congrès, le Comité exécutif peut se doter d'une personne chargée de conseiller le Comité exécutif et le Conseil exécutif en matière de communications. Cette personne pourra participer au congrès de l'ASRC en tant que déléguée ou délégué.

A - 3. Article XII – Section 12 (4)

IL EST RÉSOLU que la section 12 (4) de l'Article XII soit amendée en ces termes :

Les interventions des déléguées ou délégués seront d'une durée maximale de trois (3) minutes, sauf s'ils proposent une résolution, auquel cas ils pourront parler pour un maximum de cinq (5) minutes.

B. CAMPAGNS DU CTC - ATTAQUES CONTRE LES SYNDICATS

B - 2. Campagne « ensemble POUR UN MONDE PLUS JUSTE »

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) participera pleinement à la campagne syndicale « ensemble POUR UN MONDE PLUS JUSTE », en informant des enjeux les proches, les voisins et les familles dans les collectivités; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC), ses fédérations provinciales/territoriales et ses conseils régionaux s'opposeront fermement à toute législation visant à affaiblir les syndicats telle que les projets de loi C-377 et C-525; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC), ses fédérations provinciales/territoriales et ses conseils régionaux s'adresseront aux politiciens et politiciennes des trois ordres de gouvernement pour leur faire comprendre l'importance du rôle des syndicats et d'une solide législation du travail pour le bien-être des collectivités.

B - 5. Projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières)

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) s'oppose au projet de loi C-377, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières)*; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'ASRC fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il ne mette pas en œuvre le projet de loi C-377, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières)*.

C. SOINS A DOMICILE

C - 1. Soins à domicile

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il ajoute les soins à domicile aux services garantis et financés par l'Assurance-maladie.

C - 2. Normes applicables aux foyers de soins de longue durée et de soins personnels

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il établisse un organisme public de normalisation, d'accréditation, de réglementation et de supervision des foyers de soins de longue durée et de soins personnels.

C - 3. Formation des soignants

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il crée des initiatives communautaires de formation gratuite ou peu coûteuse sur les besoins et les soins des adultes âgés.

C - 4. Services sociaux communautaires

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC :

- Fasse des pressions politiques sur le gouvernement fédéral pour qu'il mette à jour le Transfert canadien en matière de programmes sociaux afin qu'il assure un financement suffisant, durable et prévisible aux services sociaux communautaires ;

- Sensibilise ses membres et le public au rôle important que le TCPS joue dans le maintien de la santé et de la viabilité économique de la population canadienne et de ses communautés ;
- Sensibilise les clientes et clients, leurs familles et le grand public aux conditions de travail des fournisseurs de services sociaux communautaires (SSC), y compris les sujets d'inquiétude ayant trait à la charge de travail, à la violence et à d'autres questions de santé et de sécurité ;
- S'oppose à tout effort fait pour créer des mécanismes à but lucratif, y compris les obligations à impact social, aux fins du financement et de la prestation des SSC ;
- Collabore avec et appuie d'autres organisations défendant le rôle des SSC et de leur personnel, et particulièrement celles qui mettent les clientes et clients et leurs familles en rapport avec les fournisseurs de services.

C - 6. Maltraitance envers les aînés/es

IL EST RÉSOLU QU'afin de contrer la maltraitance envers les aînés, l'ARSC fera pression sur gouvernements de rehausser le niveau de vigilance et d'améliorer les connaissances liées à ce phénomène et ce auprès de toute la société

D. PENSIONS

D - 4. Régimes de retraite à prestations déterminées

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) se joindra au Congrès du travail du Canada (CTC) et à d'autres alliés pour soutenir les syndicats qui se mobilisent pour défendre et appuyer le maintien des régimes de retraite à prestations déterminées.

D - 5. Faillites et prestations de retraite

IL EST RÉSOLU QU'afin de protéger les prestations de retraite auxquelles ont droit les travailleurs et les travailleuses, l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) demande au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux et territoriaux de réviser la législation relative aux faillites, afin d'éviter que l'employeur en prenne possession des fonds à faire de la pension confiance fonds solvant et de ses bénéficiaires, qui administrent l'employeur.

D - 7. Des pensions de qualité et la sécurité de la retraite pour tous

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada :

- S'efforce d'engager une conversation avec les Canadiens et les Canadiennes au sujet des effets positifs que les pensions ont sur l'assurance d'un revenu de retraite acceptable aux personnes âgées et la création d'une économie vigoureuse et saine ;
- Répondre vigoureusement à l'assaut lancé sur les régimes de retraite à prestations déterminées que dirigent certains gouvernements provinciaux, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) et des cercles de réflexion partageant ses objectifs ;
- Lutte pour l'expansion du Régime de pensions du Canada et du Supplément de revenu garanti en tant que solution pratique à apporter à la crise de la sécurité de la retraite au Canada ;
- Établisse une stratégie pour instaurer une fiducie conjointe des tous grands régimes de retraite de nos membres dans les cas où nous n'avons pas encore atteint cet objectif ;
- Établir et mettre en œuvre des stratégies permettant de voir à ce que les fonds des régimes de retraite de nos membres soient investis de façon socialement responsable.

D - 9. Rapport d'Amours

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC comme la FSRQ dénoncent énergiquement le rapport d'Amours

E. SANTE ET ASSURANCE-MEDICAMENTS

E - 1. Assurance-maladie du Canada

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC :

1. Défende notre Assurance-maladie contre toute forme de privatisation, de prestation à but lucratif et d'assurance privée ;
2. Exige que le gouvernement Harper renouvelle l'Accord sur la santé avec les provinces en se fondant sur les principes de l'accord de 2004 ;
3. Exige l'adoption d'une stratégie nationale sur les ressources humaines de la santé applicable aux professionnels de la santé ;

4. Fasse des pressions politiques en vue de l'établissement d'un régime national d'assurance-médicaments ;
5. Mène une campagne en vue de l'établissement d'un programme national de soins à domicile fondé sur les principes de la *Loi canadienne sur la santé* ;
6. Exige l'accès à des soins de longue durée de qualité financés et gérés par le secteur public ;
7. Fasse des pressions politiques pour que l'Assurance-maladie du Canada comprenne des programmes d'assurance dentaire ;
8. Fasse des pressions politiques en vue de l'augmentation du recours aux technologies de l'information et de la tenue de dossiers médicaux électroniques dans le cadre de notre Assurance-maladie ;
9. Fasse des pressions pour accroître l'accès et le recours à des équipes de soins de santé communautaires ;
10. Présente des arguments en faveur de l'amélioration des initiatives de prévention et de santé publique ;
11. Exige une meilleure gestion des soins aux malades chroniques du Canada.

E - 2. Services de santé mentale pour tous les Canadiens

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC :

- Fasse des pressions politiques sur le gouvernement fédéral pour qu'il donne suite aux recommandations de la Commission sur la santé mentale et verse aux provinces les fonds nécessaires à leur mise en œuvre ;
- Fasse des pressions politiques sur les gouvernements provinciaux pour qu'ils rétablissent, améliorent et élargissent les services de santé, tant en établissement qu'en milieu communautaire, pour les personnes ayant des troubles de santé mentale ou de toxicomanie ;
- Informe le public au sujet de la crise que vivent les personnes aux prises avec des troubles de santé mentale ou de toxicomanie dans le système juridique du Canada, particulièrement dans les provinces ;
- Fasse des pressions politiques sur les gouvernements provinciaux pour qu'ils prennent sans tarder des mesures assurant des services alternatifs aux délinquants ayant des troubles de santé mentale ou de graves problèmes de toxicomanie ou, si

ce n'est pas possible, des mesures élargissant les programmes et les soutiens à l'intention de ces délinquants ;

- Sensibilise ses membres et le public au sujet des troubles de santé mentale et de toxicomanie afin d'éliminer la stigmatisation des personnes ayant ces troubles ;
- De concert avec ses affiliés et membres, négocie une augmentation du soutien des membres ayant des troubles de santé mentale ou de toxicomanie.

E - 4. Prestations de soins de santé à la retraite

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) se joindra au Congrès du travail du Canada (CTC) et à d'autres alliés pour soutenir les syndicats qui se mobilisent pour défendre et appuyer le maintien et l'élargissement des prestations de soins de santé pour les retraités et retraitées actuels et à venir.

E - 6. Conseil canadien de la santé

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada collabore avec le Congrès du travail du Canada et d'autres alliés afin de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il :

- ▲ Protège et maintienne le soutien financier du Conseil canadien de la santé ;
- ▲ Revienne sur sa décision de réduire grandement les paiements de transfert fédéraux à partir de 2014.

E - 7. Programmes de santé et de bien-être

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il favorise en priorité la création de programmes de santé et de bien-être s'adressant aux personnes âgées et retraitées; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'ASRC fasse pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il donne une incitation fiscale aux personnes âgées et retraitées qui participent à des programmes de santé et de bien-être.

E - 8. Assurance-médicaments

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il mette en œuvre de façon échelonnée une stratégie nationale relative aux médicaments sur ordonnance qui commencerait par une protection contre le coût des médicaments onéreux et qui élargirait la couverture si les finances le permettent jusqu'à ce que le régime soit universel; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'ASRC fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il élimine de façon échelonnée la modification progressive des médicaments brevetés afin que des médicaments génériques moins coûteux soient disponibles, ce qui permettrait au

système de santé, aux patientes et patients, aux hôpitaux et aux provinces d'économiser de l'argent; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'ASRC fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il interdise la publicité des médicaments sur ordonnance s'adressant directement aux consommateurs et consommatrices afin qu'il y ait moins de prescription inutile de médicaments.

E - 9. Soins de santé primaires

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il appuie et favorise l'adoption du modèle des soins de santé primaires aux fins de la prestation des soins de santé dans l'ensemble du pays.

E - 10. Besoins humanitaires

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC demandent le gouvernement fédéral à déposer de nouveau un projet de loi visant à renforcer le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM) et à lui donner les pouvoirs nécessaires pour apporter des médicaments génériques à des pays pauvres et sauver des milliers de vies.

E - 13. Assurance-médicaments universelle

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC incite tous ses regroupements régionaux à se prononcer d'une voix unie pour exiger que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux négocient un régime universel d'assurance-médicaments.

E - 15. Remède contre le cancer

IL EST RÉSOLU QUE nous incitions les gouvernements et les organismes de tous les paliers à mettre leurs ressources en commun afin de trouver un remède ; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'ASRC incite le gouvernement du Canada à affecter des ressources et à s'engager pour trouver un remède et l'adresse des causes connues au cancer d'ici dix années.

F. ÉLECTIONS FÉDÉRALES

F - 1. Prochaines élections fédérales

IL EST RÉSOLU QUE lors des prochaines élections fédérales, l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) s'adressera à tous les partis au niveau national et à tous les candidats et candidates au niveau local pour obtenir leur soutien pour un programme national d'assurance-médicaments, l'amélioration du RPC / RRQ, SV, SRG et de soins à domicile de qualité; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) utilisera les réponses recueillies pour informer les retraitées et retraités des candidats, candidates et partis ayant la volonté de s'attaquer à ces questions susmentionnées de manière positive.

F - 2. Journée internationale des personnes âgées – le 1^{er} octobre

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC travail avec toutes les autres organisations de personnes âgées se mobilisent pour faire de la Journée internationale des personnes âgées une journée annuelle de protestation contre les coupes qui affectent les personnes âgées et l'ensemble de la population canadienne dans les communautés des différentes parties du pays ; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le 1^{er} octobre 2015 soit désigné en tant que journée spéciale de protestation nationale afin d'influencer les résultats des élections fédérales qui doivent avoir lieu plus tard au cours de ce mois.

F - 3. Prochaines élections fédérales

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC, les fédérations des syndicalistes à la retraite et d'autres vont mettre en place un système de communication dans le but de solliciter le plus grand nombre de retraité-e-s à travers le Canada afin de faire front commun pour débattre des problèmes touchant les personnes à la retraite et influencer le choix aux prochaines élections.

G. ASRC

G - 1. Affiliation à l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) et frais de membres

IL EST RÉSOLU QUE la période de toute affiliation soit prolongée jusqu'au 31 décembre de l'année où la cotisation annuelle a été payée; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE pour toute nouvelle affiliation, la période expirera le 31 décembre de l'année en cours si les droits ont été payés avant le 1^{er} juillet de la même année. Si les droits ont été payés après le 1^{er} juillet, la période d'affiliation expirera au 31 décembre de l'année suivante.

H. ENERGIE

H - 1. Fracturation hydraulique

IL EST RÉSOLU QUE les gouvernements canadien et provinciaux et territoriaux interdisent la pratique de la fracturation hydraulique.

H - 2. Stratégie industrielle et environnementale moderne

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada milite en faveur de l'adoption d'une stratégie industrielle et environnementale moderne reposant sur les huit piliers suivants :

1. Gérer nos ressources naturelles de manière à minimiser les effets négatifs de leur mise en valeur et de créer de bons emplois à valeur ajoutée dans leur transformation au Canada ;
2. Établir des règles claires sur les prises de contrôle par des intérêts étrangers pour assurer une véritable protection aux Canadiens et Canadiennes ;
3. Conclure des accords commerciaux équitables comprenant de vigoureuses normes environnementales, syndicales et sociales ;
4. Favoriser l'innovation grâce à une approche équilibrée à l'égard de la recherche-développement qui reconnaît le rôle essentiel des institutions publiques et le besoin de technologies vertes ;
5. Appuyer les entrepreneurs qui ont de la difficulté à accéder au capital de risque en réglant des problèmes avec le secteur financier et grâce à des prêts publics et à des subventions ;
6. Élargir et améliorer la formation professionnelle et la formation en apprentissage au Canada ;
7. Reconnaître le rôle de coordination et d'habilitation que joue le gouvernement dans une économie moderne.
8. Soutien de l'ASRC pour Traités des Premières Nations et des revendications territoriales afin de leur fournir l'occasion de développer leurs propres économies fondées sur le développement des ressources de leurs terres et territoires.

H - 3. STRATÉGIE INDUSTRIELLE

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC demande au gouvernement du Canada et aux partis de l'opposition d'élaborer une stratégie industrielle nationale fondée sur les technologies énergétiques à faible teneur ou à teneur nulle en carbone.

J. POSTAL SERVICES/CBC/BUDGET

J - 1. Bill C-60

IL EST RÉSOLU que l'ASRC s'oppose à la position adoptée par la Chambre de commerce de l'Ontario et l'Association des comptables généraux accrédités de l'Ontario demandant au gouvernement provincial de faire avantage appel à la sous-traitance privée de services

publics et de communiquer cette prise de position au premier ministre de l'Ontario et aux leaders des partis d'opposition; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada s'oppose au contrôle sans précédent et antidémocratique exercé par le gouvernement fédéral dans les négociations collectives à Radio-Canada, Postes Canada et Via Rail en vertu du projet de loi C-60 (Loi d'exécution du budget); et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que cette position soit communiquée au gouvernement fédéral et aux leaders des partis d'opposition fédéraux.

J - 2. Service postal public et universel

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) continuera de défendre et d'appuyer le maintien des bureaux de poste dans nos collectivités et du service postal public et universel; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) se joindra au Congrès du travail du Canada (CTC) et à d'autres alliés pour défendre le maintien et l'élargissement du service postal public et universel.

K. REFORME DEMOCRATIQUE

K - 1. La vie privée des canadiennes et des canadiens est menacée

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC s'oppose à toute violation du droit au respect de la vie privée des individus en raison des activités de surveillance du Centre de la sécurité des télécommunications du Canada [CSTC]; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'ASRC exige du gouvernement fédéral ce qui suit :

Que les données du CSTC et autres informations recueillies par voie de surveillance fassent régulièrement l'objet d'un examen mené par un comité législatif parlementaire multipartite afin de s'assurer que les droits des Canadiennes et des Canadiens au respect de la vie privée n'ont pas été violés; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'ASRC exige que les directives ministérielles et les programmes fédéraux d'espionnage fassent régulièrement l'objet d'un examen par un comité législatif parlementaire multipartite afin de s'assurer que les droits des Canadiennes et des Canadiens au respect de la vie privée soient protégés.

K - 2. Abolition du Sénat

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC réaffirme sa position selon laquelle le Sénat du Canada doit être aboli.

L. LOGEMENTS

L - 1. Logements à loyer modéré ou abordable

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il crée plus de logements à loyer modéré ou abordable dans l'ensemble du Canada; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'ASRC collabore avec les organisations provinciales de personnes âgées ou retraitées afin de faire pression sur les gouvernements provinciaux pour qu'ils favorisent l'augmentation des logements à loyer modéré ou abordable; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'ASRC collabore avec les organisations provinciales de personnes âgées ou retraitées afin de faire pression sur les gouvernements provinciaux pour qu'ils établissent des contrôles des loyers là où il n'y en a pas actuellement.

M. AUTOCHTONES

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC ajouter sa voix à l'appui de ces organisations demandent au gouvernement Harper de mettre en place une enquête nationale et d'agir nationale sur la disparition de femmes autochtones assassinées.

M - 2. Idle No More

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) déclare qu'elle appuie le mouvement *Idle No More* et transmette une lettre d'appui aux organisateurs et organisatrices d'*Idle No More*.

N. TAXES

N - 2. Équité fiscale

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC change la conversation au sujet des impôts en établissant des outils qui :

Font la promotion du rôle qu'un système fiscal équitable et progressiste joue dans l'établissement d'un pays équitable, prospère et durable ;

Lient les impôts aux services et à l'infrastructure publics améliorant la qualité de vie de tous et aidant les entreprises à réussir ;

Soulignent l'absence de preuve que la réduction de l'impôt des sociétés ou des riches particuliers crée de la croissance ou des emplois ;

Concourent avec des groupes partageant les objectifs de l'ASRC pour appeler à la création d'une commission royale devant examiner le système fiscal du Canada et militer en faveur de l'adoption du plan à cinq points suivant :

Accroître la progressivité du régime d'impôt sur le revenu des particuliers

Voir à ce que les entreprises rentables paient leur juste part

Éliminer les échappatoires, particulièrement pour ce qui est des gains en capital, des options sur titres et des successions

S'attaquer à la fraude fiscale, et particulièrement aux abris fiscaux étrangers

Adopter une taxe « Robin des bois » sur les opérations financières.

O. INTERNATIONAL

O - 1. Convention des Nations Unies sur la sécheresse

IL EST RÉSOLU QUE nous incitions le gouvernement fédéral à rétablir son engagement à l'égard de la convention des Nations Unies sur la sécheresse.

P. CONTROLE DES ARMES A FEU

P - 1. Contrôle des armes à feu

IL EST RÉSOLU QUE nous incitions le gouvernement fédéral à cesser de se prêter aux exigences des lobbies contre le contrôle des armes à feu et adopte une loi pour :

- ✦ restreindre l'usage des fusils d'assaut et d'autres armes à feu qui ne sont pas exclusivement prévues pour la chasse ou le tir à la cible récréatif ;
- ✦ rétablir les restrictions applicables aux expositions d'armes à feu ;
- ✦ obliger les fabricants d'armes à feu à apposer de nouveaux marquages aux armes importées au Canada ;
- ✦ voir à ce que le Canada se conforme à l'effort fait par les Nations Unies contre la contrebande d'armes à feu.

Q. AUTRES RESOLUTIONS

Q - 1. Défenseurs publics

IL EST RÉSOLU QUE l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il dote le système judiciaire de défenseurs publics dont le nombre serait égal à celui des procureurs publics et qui n'imposeraient que des frais symboliques à la partie défenderesse, laquelle pourrait renoncer à faire appel à un défenseur public pour engager son propre avocat si elle le désirait.

Q - 2. Critère d'équité des budgets des gouvernements

Il est résolu que l'ASRC travaille avec ses affiliés, ses membres et ses alliés pour demander les gouvernements à assujettir leurs décisions budgétaires à un critère d'équité afin de prouver qu'elles ne feront pas augmenter l'inégalité.

Q - 3. Magasinage transfrontalier

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC s'oppose à l'augmentation des exemptions d'impôt des personnes qui se livrent au magasinage transfrontalier et transmette une lettre au ministre des Finances Flaherty pour lui indiquer les fermetures de magasins, les mises à pied et les relocalisations aux États-Unis causées par cette augmentation tout à fait irresponsable qui fera augmenter le chômage au Canada.

Q - 4. Courses de chevaux en Ontario

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC encourage le gouvernement à rétablir le programme et à l'élargir.

Q - 5. Frais de stationnement à l'hôpital

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC incite le gouvernement de l'Ontario à mettre en œuvre un système de frais de stationnement équitable pour ses utilisatrices et utilisateurs et permettant de recueillir des fonds d'une manière plus équitable.

Q - 6. Salaire minimum

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC appelle aux gouvernements provinciaux et territoriaux et les partis de l'opposition à augmenter immédiatement le salaire minimum à un salaire décent pour 2013 et chaque année d'offrir des augmentations pour faire face à l'inflation.

Q - 7. Stomies et déplacements dans la dignité et la sécurité

IL EST RÉSOLU QUE tous les membres du personnel de sûreté des aéroports soient dûment informés au sujet des stomies et amènent les gens dans un secteur privé pour voir à nu le résultat de la stomie s'ils trouvent que c'est nécessaire pour s'assurer que les gens ne cachent pas de bombes, etc.; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'une formation à la sensibilité soit obligatoire pour toutes les personnes traitant avec le public dans nos aéroports.

Q - 8. Éducation publique

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC appelle à tous les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada, par l'entremise de leurs ministres de l'éducation, de prolonger le financement au-

delà de l'enseignement secondaire et de leurs systèmes scolaires publics respectifs, aux niveaux collégial et universitaire, au moins jusqu'à la première diplôme de premier cycle.

Q. - 9 Stratégie de formation professionnelle

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC incite le gouvernement fédéral à mettre en œuvre une stratégie nationale de perfectionnement des compétences de concert avec les provinces, les villes et les municipalités afin de combler la lacune grandissante de main-d'œuvre spécialisée et de répondre aux besoins précis de groupes tels que les Autochtones, les nouveaux immigrants et immigrantes et les jeunes.

Q - 10. Prêts sur salaire

IL EST RÉSOLU QUE l'ASRC s'oppose à la prolifération d'entreprises de prêt sur salaire et prenne des mesures pour informer ses membres retraités au sujet des dangers associés au système de prêts sur salaire ou d'avances en espèces.

La Résolution d'urgence n° 1 portant sur l'AECG

Il est résolu que l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC) collaborera avec les fédérations du travail, le Congrès du travail du Canada (CTC) et les partenaires sociaux pour exiger des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux un examen législatif et public complet et exhaustif de l'Accord économique et commercial global (AECG) avant que celui-ci ne soit ratifié et signé.